

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 2ème OPEN LENT DE PLAIMPIED-GIVAUDINS.

Article 1 : Présentation

Le Club d'échecs « De Plaimpied dans les Échecs » représenté par son président Pascal Brisson organise son 2ème open lent les 14 et 15 novembre 2026.

Lieu des rencontres : Salle des Fêtes de Plaimpied Givaudins 10 rue St Martin.

Ce tournoi est réservé aux joueurs ayant un ELO lent < 2400.

Le nombre de places est limité à **40** (capacité de la salle).

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. ou être affilié à la FIDE par une autre fédération.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au moment du tournoi.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme Sharly Chess).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Article 3 : Cadence

Cadence : 60 minutes + 30 secondes par coup.

Article 4 : Dates et horaires des rondes

1ère ronde	Le 14/11/26	10h
2ème ronde	Le 14/11/26	14h
3ème ronde	Le 14/11/26	17h
4ème ronde	Le 15/11/26	9h30
5ème ronde	Le 15/11/26	13h30
Cérémonie	Le 15/11/26	vers 17h

Accueil des participants : le 14 novembre 2026 à partir de 8h30.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Pour tous 5 €uros.

Aucun prix en espèces ne sera versé. Les meilleurs recevront coupes et médailles selon liste affichée dans la salle avant la 4^{ème} ronde.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un retard de 30 minutes est autorisé.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler Marc Guinefolleau arbitre principal au 07 61 45 17 90.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) note son résultat sur l'ordinateur dédié. Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

Le lieu de la compétition comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter le lieu de la compétition sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et rangés dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 :

Arbitre Principal : Marc Guinefolleau Arbitre Open

Article 12 :

Droit à l'image : Le club de Plaimpied se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site du club de Plaimpied devra prévenir l'organisateur.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

ANNEXE

CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS

RESPECTER LES RÈGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un

représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement. Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Échecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-play (A.F.S.V.F.P)

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

Marc Guinefolleau

Pascal Brisson